

Année 2020
Séance du 28 février 2020

N° 26

**Objet : Etude de programmation
d'un pôle d'accueil touristique et
de valorisation de l'UNESCO
Géoparc de Haute Provence sur
la commune des Mées :
demandes de financement auprès
de l'Etat et du Conseil Régional
PACA dans le cadre de l'Espace
Valléen Durance - Provence**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Eric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2020

Application agréée: f-legaize.com

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Située à la jonction de grands axes de communication et desservie par l'A51, la commune des Mées constitue une porte d'entrée du territoire de Provence Alpes Agglomération depuis le Val de Durance. Le site des Pénitents des Mées, classé parmi les Espaces Naturels Sensibles du département, est une entité paysagère remarquable des Alpes-de-Haute-Provence. Il représente un patrimoine géologique emblématique du territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence dont le périmètre vient de s'étendre à la commune des Mées.

La commune dispose actuellement d'un bureau d'information touristique qui relève de la compétence obligatoire de Provence Alpes Agglomération en matière de « promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme » la gestion est assurée par l'office de tourisme intercommunal Provence Alpes – Digne-les-Bains. Ce bureau est situé au cœur du village et dispose d'une antenne saisonnière de 25 m² installée dans un bâtiment localisé sur l'aire de repos des Pénitents des Mées ce qui permet de capter de nombreux visiteurs depuis la RD 4.

Toutefois, ces deux espaces ne permettent pas de par leur configuration de répondre de façon qualitative aux enjeux de fréquentation du site et aux attentes des visiteurs.

En concertation avec la commune, l'office de tourisme, l'UNESCO Géoparc de Haute Provence et le Département des Alpes de Haute Provence, il est envisagé d'aménager sur l'aire de repos des Pénitents un nouveau bâtiment dont le dimensionnement permettrait de mutualiser trois fonctions :

- 1) Point d'accueil touristique optimisant le maillage des bureaux d'information de l'office de tourisme intercommunal de façon à mieux capter les flux touristiques et à répondre aux attentes des publics ;
- 2) Espace vitrine de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence à proximité d'un site géologique remarquable situé à l'entrée de son territoire ;
- 3) Espace de valorisation de l'Espace Naturel Sensible des Pénitents des Mées et des autres sites naturels remarquables qui font la richesse du territoire de Provence Alpes Agglomération.

Suite à l'effondrement d'une masse rocheuse intervenu en décembre 2019 sur l'extrémité ouest de la chaîne des Pénitents, la commune des Mées a été interrogée sur l'opportunité de poursuivre ce projet et a confirmé sa volonté de voir engagée une première phase d'étude afin de définir la faisabilité et le programme de l'opération.

Il est ainsi proposé de réaliser une étude de programmation dont le cahier des charges serait le suivant :

- 1) L'établissement d'un diagnostic comprenant d'une part un état des lieux exhaustif du site d'implantation, de ses potentialités et de ses contraintes, notamment sur le plan géotechnique et en matière de prévention des risques naturels au regard des événements récents, et, d'autre part, l'analyse des besoins des différentes parties prenantes de projet (PAA, Département, commune, OT, Géoparc) et des attentes des publics cibles ;
- 2) La définition d'un pré-programme architectural et scénographique ;
- 3) La rédaction d'un programme détaillé devant aboutir à une estimation de l'enveloppe travaux et à l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2020

Agglomération des Alpes de la Haute-Provence

99_DE-004-200067437-20200228-20_2022020

Le coût de cette étude de programmation est évalué à 50.000,00 € H.T.

Inscrite dans la stratégie touristique 2019-2025 de Provence Alpes Agglomération et dans le plan d'action du programme Espace Valléen Durance – Provence, cette étude peut bénéficier de financements de la Région et de l'État (CIMA).

Il vous est demandé :

- D'approuver le projet d'étude de programmation d'un pôle d'accueil touristique et de valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence sur la commune des Mées pour un montant de 50.000,00 € H.T. ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	50.000,00 €
Recettes H.T.....	50.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional PACA Espace Valléen Durance Provence (40%)....	20.000,00 €
- Subvention État CIMA Espace Valléen Durance Provence (40%).....	20.000,00 €
- Autofinancement PAA (20%).....	10.000,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2020

Appréhension et légalisation

99_DE-004-200067437-2020 0226-26_20 #22020

